



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
Séance du 5 juin 2026

En Exercice : 15 L'An Deux Mille Vingt-Six,
Présents : 13 Le 5 juin à dix-huit heures
Votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Barbara BELAMY, Maire.

Présents : MM & MMES Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Jocelyne ZAJEWSKI, Jean-Louis TANQUEREL, Adjoint au Maire, Catherine DENION, Danièle CRIDLING, Bruno DUPLESSIS, Fabrice LETELLIER, Ghislain de BOISHÉBERT, Sonia BOUILLAND, Maxime CAGNIARD, Maxime FOUQUERAY, Adrien LE MAÎTRE, Conseillers.

Absents excusés : Mr Francis LETELLIER et Mme Anne-Laure LETELLIER,

Pouvoirs : Mr Francis LETELLIER à Mme Barbara BELAMY et Mme Anne-Laure LETELLIER à Mme Sophie LE BON

ORDRE DU JOUR

Madame Barbara BELAMY, Maire ouvre la séance à 18 h 00, conseil municipal pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire n° ATDB2606103C du 4 mars 2026 relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants,

Vu l'arrêté préfectoral DCL-BRAE-26-032 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Mme le Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers présents et constaté que le quorum était atteint, établi le bureau électoral,

Ce bureau est présidé par Mme BELAMY Barbara, maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus jeunes : MM LE MAÎTRE Adrien et FOUQUERAY Maxime et les deux plus âgés : Mmes DENION Catherine et ZAJEWSKI Jocelyne.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidatures sont individuelles.

Titulaires : M. et Mmes LETELLIER Francis, Barbara BELAMY et LE BON Sophie

Suppléants : MM et Mme TANQUEREL Jean-Louis, DUPLESSIS Bruno et BOUILLAND Sonia.

Suite au vote, l'élection est approuvée à l'unanimité des membres présents,

Mme BELAMY Barbara proclame élus délégués les candidats et leurs suppléants.

Aucun refus d'un délégué n'a été constaté après proclamation.

Fin du vote à 18 h 43 minutes.

Madame Barbara BELAMY ouvre la séance à 18 h 44 minutes, réunion du conseil municipal

Rapporteur : La Maire

Approbation du procès-verbal du 7 avril 2026

Désignation secrétaire de séance : Mme Danièle CRIDLING

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ayant été bien reçu par tous les membres, Madame Barbara BELAMY, Maire ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

Délibérations :

- Suppression et création d'un poste filière administrative
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Fin de la participation financière du Département pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- Participation à un marché en groupement de commandes avec Caen la mer

Points d'actualités :

- Point commissions
- Dossier en cours
- Travaux en cours

Délibérations :

1. Suppression et création d'un poste filière administrative

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 20h30 par semaine compte tenu d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe d'un agent territorial,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Calvados du 5 mars 2026,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée :

1/ la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 20h30 par semaine en accord avec l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 5 mars 2026,

2/ la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 20h30 par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2026

Filière administrative – Catégorie C

Adjoint administratif :	ancien effectif = 1	nouvel effectif = 0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe :	ancien effectif = 0	nouvel effectif = 1

Filière administrative – Catégorie B

Rédacteur :	effectif actuel = 1
-------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** de supprimer un poste d'adjoint administratif de 20h30 par semaine,
- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 20h30 par semaine à compter du 1^{er} août 2026,
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

2. Désignation des membres de la CCID

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
- Mme LE BON Sophie - M. LETELLIER Francis - M. FOUQUERAY Maxime - M. LE MAÎTRE Adrien - Mme ZAJEWSKI Jocelyne - Mme CRIDLING Danièle - Mme MOISNARD Brigitte - M. LE MAITRE Henri - Mme MOJZESZ-SICOT Valérie - M. BERT Jean - Mme NEUTRE Christiane - Mme MAHÉ Christelle	- M. DUPLESSIS Bruno - Mme DENION Catherine - M. CAGNIARD Maxime - Mme LETELLIER Anne-Laure - M. LETELLIER Fabrice - M. TANQUEREL Jean-Louis - M. HOUDRET Antoine - M. BRUNEL Antoine - M. POREE Marc - M. PATUREL Alexis - M. RODINGER Quentin - M. RESTOUX Martial

3.Fin de la participation financière du Département pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Après discussion, les membres du conseil municipal, proposent de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

4.Participation à un marché en groupement de commandes avec CLM

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Caen la mer propose les marchés en groupement de commandes suivants :

- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et autres)
- Prestation de désamiantage et de démolition de bâtiments
- Travaux d'entretien dans les bâtiments (BATIPRIX)
- Maintenance des ascenseurs et monte-charges
- Fourniture pose et entretien des stores et rideaux

Ces marchés s'achevant au 31 décembre 2026, il est nécessaire de relancer les consultations cette année afin que les nouveaux contrats soient effectifs au 1^{er} janvier 2027.

Les fiches descriptives de ces marchés ont été adressées à l'ensemble des communes et sont à disposition pour prendre connaissance de leur contenu.

Si une commune souhaite intégrer tel ou tel marché, elle doit délibérer pour cela et transmettre l'expression de ses besoins à Caen la mer avant la fin du mois de mai 2026.

Les marchés proposés dureront 1 an à compter du 1^{er} janvier 2027 et seront renouvelables 3 fois, sans qu'ils puissent dépasser le 31 décembre 2030.

* * *

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre des groupements de commandes pour la Communauté urbaine, les communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et autres)

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE les expressions des besoins de la commune annexées à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

POINTS D'ACTUALITÉ

- Point commissions : Explications, informations importantes, prochaines dates, présences, tour de table retours mairie pour tableau des commissions et vote au bureau communautaire.

- Dossiers en cours :

. 7 juin : dernier point sur l'organisation des cérémonies et du Marathon.

. pression de l'eau : résultats à venir.

. réglementation du stationnement parking mairie

. candélabre abîmé lors de la tempête rue de Colleville : remplacement prévu sous 90 jours pris en charge par le SDEC.

. vol du cuivre : pris en charge par le SDEC.

. St Ouen : apéritif cette année et plus ludique l'an prochain.

. litige d'urbanisme : la commune a été condamnée à une amende de 1 500 €.

. comptes de la commune : rendez-vous programmé avec la direction des finances publiques.

- Travaux en cours :

. trottoir rue de Plumetot réalisé.

. rond-point rue du Temple / rue du Hameau à prévoir.

. contrôle conformité des jeux.

. fin des installations des jeux, en cours.

Tour de table :

- Adrien Le Maître signale plusieurs altercations avec des particuliers qui l'empêchent de passer avec son véhicule professionnel sur les chemins prévus aux agriculteurs.

- Fabrice Letellier propose de demander au SDEC ENERGIE si un système d'inviolabilité est prévu sur les candélabres suite au vol subi sur la commune et les communes alentours.

Il demande également si la mairie a des nouvelles sur le remplacement du candélabre après le n°8 rue de Plumetot.

Les habitations rue de Plumetot et chemin du Fonds du Vas sont éligibles à la fibre depuis la réalisation des travaux par Orange.

- Jean-Louis Tanquerel demande le délai des nouveaux containers au cimetière dû à l'incendie des précédents.

Il propose de mettre une plaque commémorative nominative à la salle communale.

- Jocelyne Zajewski recherche des fleurs pour décorer la cérémonie du 7 juin.

- Maxime Fouqueray signale qu'un seul côté de tonte de la Haute Rue a été réalisé.

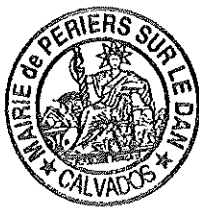
La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 7 juillet 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 minutes.

Clos les jours, mois et an que susdits.

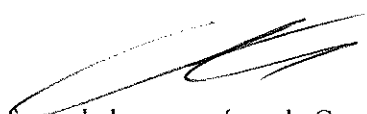
Le Secrétaire de séance,

Danièle CRIDLING



Le Maire

Barbara BELAMY

 Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du 7 JUIL. 2026